

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
ARRONDISSEMENT DE MAYENNE CANTON DE VILLAINES LA JUHEL
COMMUNE DE LIGNIERES-ORGERES
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE
DU 16 Novembre 2022

Conseillers en exercice : 12 Conseillers présents : 9 Conseillers votants : 10

Convocations envoyées le 15 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le seize novembre le conseil municipal de LIGNIERES-ORGERES étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. Raymond LELIEVRE, Maire.

Étaient présents : R.LELIEVRE D.GRAND B.LEBOUC R.DELAUNAY L.DUVAL C.GUYONNET-PAYEL C.PICHEREAU J.FLANDRIN M.LAMBERT

Absents : C.FERAULT qui a donné pouvoir à R.LELIEVRE P.FOUBERTT M.CHANOT

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, reconnaissent le caractère extraordinaire du conseil municipal du fait que le bail commercial doit être signé le jeudi 17 novembre 2022.

OBJET: MODIFICATION DELIBERATION DU 5 AOÛT 2021 POUR LE BAIL COMMERCIAL DE LA BOULANGERIE EPICERIE

M. le Maire expose que dans la délibération du 5 août 2021, modifiée par délibération du 12 octobre 2021 il était prévu qu'un garant soit demandé pour le bail commercial de la Boulangerie Épicerie,

Les membres du Conseil Municipal,

Considérant que le bail n'a toujours pas été signé à ce jour,

Décident , à l'unanimité, de modifier les délibérations du 5 août 2021 et du 12 octobre 2021 **en ce sens que le bail ne sera pas garantie par une caution personnelle comme indiqué dans la précédente délibération.**

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire,



Raymond LELIEVRE